

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 27 E 28 DI GHJENNAGHJU 2022**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 28 ET 29 JANVIER 2022**

2022 /E1/003

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT A LA QUESTION DEPOSEE  
MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN  
SOFFIU NOVU**

**Objet : Prix des carburants en Corse**

Vous revenez sur une question qui nous préoccupe à tous, je voudrais simplement vous dire que le temps passe trop vite ; la première fois, je le rappelle, que l'Assemblée de Corse s'était saisie de cette question c'était en 1989, et nous, depuis 2015, nous nous en sommes saisis et je crois que nous avons quand même avancé, notamment sur l'identification des mécanismes conduisant à un surcoût et sur les mesures à mettre en œuvre.

De la même façon, l'actualité nous le rappelle, la situation dans le domaine du marché de l'énergie liée à la crise Covid conduit à une augmentation inflationniste des prix dans tout le secteur de l'énergie et du transport ; nous l'avions anticipé en prévoyant et en proposant à l'Assemblée de Corse qui l'a voté un mécanisme à mettre en place à titre conservatoire pour atténuer ces hausses. Je pense donc que l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse dans cette affaire ont eu du nez, si vous me permettez l'expression.

Pour revenir sur la suite à donner sur les deux rapports des 30 avril et 1<sup>er</sup> octobre 2021, en suite de notre mobilisation dans le cadre de la conférence sociale au moment de la crise des gilets jaunes. L'article 4 demandait qu'il soit mis fin à la situation de monopole dans l'approvisionnement et le stockage des carburants en Corse et que les négociations à intervenir entre la Collectivité de Corse, l'Etat et les acteurs de la filière permettent de mettre fin à cette situation.

J'ai saisi, immédiatement après votre vote, le Premier ministre de cette demande d'ouverture de discussion, c'était il y a plus de 4 mois, il n'y a pas eu aujourd'hui de réponse, ni même d'accusé de réception ; je le regrette profondément.

L'article 5 prévoyait une saisine de l'autorité de la concurrence dans le cadre de ses compétences consultatives et contentieuses en complément de l'avis déjà rendu ; cette demande a eu lieu, l'autorité de la concurrence a informé publiquement qu'elle s'était finalement autosaisie, on peut donc considérer que notre attente, de ce côté-là, est remplie. Mais je précise là aussi que nous avons demandé communication des rapports qui ont été remis à l'Etat, et cela à plusieurs reprises, mais ils n'ont jamais été rendus publics.

Sur votre présentation, juste un mot, vous dites « l'Etat met 35M d'euros par le jeu de la TVA dérogatoire, la Collectivité qui n'a pas augmenté la TICPE, environ 7M d'euros, donc 42M d'euros, et on les retrouve pas ; on devrait avoir un différentiel de 14 centimes moins cher et on est plus cher. »  
Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes plus cher, et nous avons essayé d'expliquer pourquoi et notamment par l'analyse qui a été largement débattue, je n'y reviens pas.

Notre idée c'est à la fois de limiter les surcoûts, de limiter les coûts et par une fiscalité adaptée qui bénéficiera aux consommateurs comme elle existe par exemple dans certaines régions d'Outre-mer, afin d'arriver à diminuer le prix du carburant tout en organisant la transition écologique et l'apparition de nouvelles mobilités.

Je termine sur les deux études. Sur la première, concernant la modélisation des conséquences d'une rigidité en période d'augmentation ou de diminution du prix du baril, il y a eu là une étude commandée au cabinet Géocodia qui a été restituée, nous sommes en train de travailler sur le contenu de ce rapport.

Sur la deuxième, l'étude sur la diversification à mener en matière de distribution des biocarburants associée à un programme spécifique d'accompagnement des détaillants, c'est une étude qui est menée de concert par l'ADEC et l'AUE, nous sommes en train de la finaliser ; l'objectif est d'intégrer cet objectif stratégique dans notre PPE dont nous a parlé Julien Paolini.

Donc, ces deux études vont faire l'objet d'un rapport qui saisira l'Assemblée de Corse pour que nous puissions, notamment dans le cadre de la prochaine conférence sociale qui aura lieu normalement en mars prochain, continuer d'avancer pour obtenir la mise en œuvre de mécanismes qui devront, nous l'espérons, conduire à une

diminution d'un poste qui est très important partout, mais qui l'est encore plus en Corse du fait du fréquent recours à la voiture individuelle.

Je vous remercie.